

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le vendredi 28 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Délibération 046/2012 : "convention de mise à disposition de locaux au profit des Sapeurs-pompiers d'Etréchy".

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DES SAPEURS POMPIERS D'ETRECHY.

Mme SAFORCADA présente le rapport.

Vu la demande présentée par les sapeurs pompiers d'Etréchy pour la mise à disposition de locaux sportifs afin de permettre l'entraînement sportif ou opérationnel des sapeurs pompiers du CIS Etréchy,

Vu le projet de convention présenté.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE la convention telle que jointe à la présente.